



RAPPORT ANNUEL AGAM 2010

Généralités

Fin 2010, le fichier de l'association compte 380 membres au total, dont 271 membres actives, 12 membres d'honneur, 34 membres AGAM-ARAM, 17 élèves ou apprenties en dernière année de formation, 15 membres d'une autre profession de la santé, 26 membres du comité de l'ARAM et 5 membres du comité.

Formation professionnelle

En décembre 2010, 13 candidates de l'école d'Assistants de Médecins de Genève (ECAME) se sont présentées aux examens du CFC d'assistante médicale, il y a eu 8 réussites. Parallèlement, les candidates ont passé les examens du diplôme cantonal d'assistante de médecin. Une présentation de l'AGAM a été faite aux étudiantes de 3^e année par des membres du comité AGAM en novembre 2010. Réunion annuelle entre le comité de l'AGAM et la directrice, ainsi que les enseignantes de l'ECAME afin de débattre de divers thèmes : la formation continue, la brochure FOCAM (Formation Continue des Assistantes Médicales), l'ODim (Ordonnance sur les dispositifs médicaux), la validation des acquis et le projet niveau ES.

L'AGAM est impliquée dans le suivi des apprenties par l'intermédiaire de 3 commissaires professionnelles nommées par le DIP, l'une d'entre elles est membre du comité.

L'AGAM poursuit sa collaboration pour la promotion de la validation des acquis avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). 3 candidates engagées dans le processus ont obtenu leur CFC. Une coordination romande a démarré en collaboration avec l'ARAM, les responsables cantonaux, valaisans, genevois et un représentant de la FMH.

Convention collective de travail (CCT)

Suite à la plainte déposée par l'AGAM et le syndicat Unia auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et au résultat d'une enquête diligentée dans des cabinets, l'OCIRT a initié des négociations entre l'AGAM et l'Association des Médecins de Genève (AMG). Ces négociations ont été un échec. Le comité AGAM diffuse un modèle de contrat de travail basé sur les conditions de l'ancienne CCT.

Politique professionnelle

Collaboration étroite avec l'ARAM, l'ATAM et la BMPA au sein de la FSAAM. L'AGAM a participé au comité directeur de la FSAAM le 23 janvier 2010. L'assemblée des déléguées FSAAM s'est réunie à Genève les 13 et 14 mars 2010. Le comité AGAM s'est chargé de l'organisation de cet événement.

L'AGAM siège à la commission santé de l'Ortra cantonale pour les professions de la

santé. La participation au comité de l'Ortra se fait en alternance avec les Labmed, les techniciens en radiologie et les pédicures-podologues.

Formation continue et perfectionnement professionnel

Edition de la brochure FOCAM, issue de la collaboration entre l'ECAME et l'AGAM. Toujours sous la forme d'un calendrier, elle a été envoyée en septembre aux membres AGAM et ARAM.

Entre 25 et 60 participantes ont suivi les conférences, dont les thèmes abordés ont été : « La sexualité des jeunes », « Docteur j'ai un ganglion », « La néonatalogie », « La tuberculose », « La maladie coéliqua », « Le deuil », « L'encéphalite à tique », « Cancer-Santé-Cancer ».

Les cours pratiques ayant eu lieu sont : « L'hématologie », « Le sédiment urinaire », « Les injections » et « Nouveautés dans la prise en charge des plaies ».

En collaboration avec l'ARAM, Espace Compétences et la SSSH (Société Suisse de Stérilisation Hospitalière), l'AGAM a participé à la mise sur pied d'un cours sur le retraitement des dispositifs médicaux stériles (nouvelles normes ODim), spécifiquement destiné aux assistantes médicales. Ce premier cours (3 journées entières) a eu lieu en automne 2010 à Cully, dans les locaux d'Espace Compétences.

Congrès annuel

Participation au 20^{ème} congrès de la Fédération Suisse d'Associations des Assistantes Médicales (FSAAM) : « Le cerveau » à Morat.

Journal

Parution 4x par année du journal AMINFOS, fruit de la collaboration de l'AGAM et de l'ARAM et édité à 2100 exemplaires. En 2010, l'AGAM a réalisé des dossiers spéciaux sur l'hypertension artérielle (juin 2010) et sur la médecine esthétique (décembre 2010).

Statuts

L'AG de l'AGAM a voté des changements de statuts. Changement de l'article 3 concernant l'année de gratuité, elle sera maintenant la même que pour l'ARAM, durant la 1^{ère} année après l'obtention du CFC. Et changement de la durée maximum du mandat de présidente qui passe de 4 ans à 10 ans.

Site WEB

La statistique des visites est d'environ 200 visiteurs par mois.

Comité

Election d'Isabelle Blanc, de Michèle Dumartheray, Laurence Fornage, Régine Frossard et Nawal Jos.

Nawal Jos, Présidente AGAM